

Tags: Gedächtnispolitik, Rezension

Développement des bonnes pratiques pour l'archivage en archéologie

Dunning Thierstein, Cynthia; Vieli Lauriane; avec la collab. de Rogalla von Bieberstein Aurélie, *L'archivage archéologique en Suisse*, Office fédéral de la protection de la population (OFPP), Section Protection des biens culturels (PBC): Guidelines n° 5/2016 (<http://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/kgs/prints.html>).

La gestion des archives dans le domaine du patrimoine culturel a donné lieu à étonnamment peu d'études. Souvent, les professionnels de ces domaines ne considèrent pas que la gestion des documents fasse partie de leur activité (on entend parfois des spécialistes dire ce genre de remarques: «nous préservons le patrimoine, nous n'allons pas en plus nous préoccuper de nos archives»). Pourtant, la production et l'utilisation de ces archives se situent au cœur de leur métier. Car c'est bien la constitution d'archives qui distingue la/le spécialiste du patrimoine culturel du collectionneur amateur, voire du pilleur de tombe.

Heureusement, cette situation connaît actuellement une évolution importante, avec la publication par le Conseil européen de l'archéologie (Europeae Archaeologiae Consilium – EAC) du *Référentiel et guide des bonnes pratiques pour l'archivage archéologique en Europe* (ci-après Référentiel européen). La participation suisse à la rédaction de ce référentiel a été très active, grâce à Cynthia Dunning Thierstein et d'Aurélie Rogalla von Bieberstein de la société ArchaeoConcept à Bienne. Dès le départ en 2011, ArchaeoConcept a assuré le suivi du projet, d'une part en représentant la Suisse dans le groupe de travail européen, d'autre part en échangeant régulièrement sur l'avancée des travaux avec les communautés professionnelles concernées en Suisse.

La publication des Guidelines 5.2016 de la Protection des biens culturels par l'Office fédéral de la population est un aboutissement supplémentaire du projet mené par ArchaeoConcept. Pour l'instant, ces Guidelines ne sont disponibles qu'en français. Nous ne pouvons qu'espérer qu'une traduction en allemand suivra rapidement. Le Référentiel européen est, quant à lui, téléchargeable en plusieurs langues à l'adresse suivante: <http://www.europae-archaeologiae-consilium.org/eac-guidlines>.

L'intérêt principal de ces Guidelines se concentre dans les trois outils proposés:

- Check-list ou aide mémoire des différentes opérations d'archivage (Annexe A des Guidelines).
- Grille pour l'analyse de la répartition des responsabilités lors d'un projet archéologique (Fiche 1 des Guidelines).
- Formulaire pour l'évaluation ou la mise en œuvre du processus d'archivage archéologique (Fiche 2 des Guidelines).

Ils sont destinés à permettre une analyse détaillée du processus de production et de gestion des archives dans le domaine de l'archéologie. En suivant les étapes pas à pas, il est possible de déterminer les points qui nécessitent une amélioration ou une reconfiguration. Ceci est possible grâce au fait qu'ils sont structurés en fonction des différentes phases du projet archéologique, parmi lesquelles il faut noter les principales:

- Planification: c'est durant cette phase de préparation, avant l'intervention proprement dite, que les règles pour la création et la gestion de la documentation doivent être rédigées et diffusées auprès de tous les intervenants.
- Collecte des données : il s'agit du chantier de fouilles proprement dit, durant laquelle le/la responsable doit s'assurer que les règles sont bien suivies et appliquées. A noter qu'il est important d'avoir à disposition un plan en cas de catastrophe pour s'assurer de la conservation des données, étant donné les conditions souvent délicates dans lesquelles se déroulent les opérations.
- Analyse des données : cette phase, qui correspond en principe à la préparation de la publication du projet, est particulièrement cruciale pour les archives, puisque c'est à ce moment qu'elles sont traitées et mises en forme en vue de leur remise à l'institution de conservation et que leurs métadonnées sont vérifiées et enrichies.

Parmi les éléments décrits ci-dessus, les connaisseurs auront remarqué une nouveauté importante : l'archivage est intégré au projet archéologique dès son démarrage. Si les archéologues suisses parviennent à appliquer cette recommandation, la gestion et la conservation de la documentation archéologique s'en trouveront considérablement améliorée. Les Guidelines 5/2016 de la Protection des biens culturels en Suisse constituent donc l'outil qui manquait aux archéologues pour mener à bien une stratégie de Records management adaptée à leur métier



Eloi Contesse

Archiviste, responsable des relations avec les communes aux Archives cantonales vaudoises.